

Rapport Annuel

Association Etxerat





Etxerat

Euskal
Preso eta Iheslari
Politikoen
Senide eta Lagunen
Elkartea

SOMMAIRE

1. Les chiffres de la dispersion – Carte de décembre

1.1. Prisonniers

1.2. Transferts

2. Droit à la santé

3. Conséquences de la dispersion

3.1. Accidents

3.2. Violations du droit aux visites

3.3. Agressions dans les prisons

3.4. Harcèlement envers les familles

3.4.1. Arrestations

3.4.2. Convocations

3.5. Décisions de l'Audience Nationale

3.5.1. Premiers recours contre la dispersion

3.5.2. Cas d'Unai Bilbao: violation du droit à la vie familiale

4. Durcissement général des conditions de vie dans les prisons

5. Perpétuité - Demandes de libération conditionnelle

6. Violations du droit aux études

7. Autres mesures d'exception

8. Décès

9. Institutions

1. CHIFFRES DE LA DISPERSION

1.1. Chiffres de Décembre

Bien que le nombre de prisonniers ait assez fortement diminué (fin 2014, il y a avait 465 prisonniers dispersés dans 76 prisons), il faut souligner que, à quelques rares exceptions près, toutes ces libérations sont survenues après l'accomplissement intégral des peines, souvent très longues. Il faut aussi souligner que ni le nombre de prisons, ni le nombre moyen de kilomètres à parcourir pour les familles n'ont baissé.

■ 403 PRISONNIERS POLITIQUES BASQUES

400 PRISONNIERS POLITIQUES BASQUES DISPERSÉS DANS 74 PRISONS:

- ▶ 2 PRISONNIERS POLITIQUES BASQUES DANS 2 PRISONS D'EUSKAL HERRIA
- ▶ 309 PRISONNIERS POLITIQUES BASQUES DANS 45 PRISONS DE L'ÉTAT ESPAGNOL
- ▶ 87 PRISONNIERS POLITIQUES BASQUES DANS 27 PRISONS DE L'ÉTAT FRANÇAIS
- ▶ 1 PRISONNIER POLITIQUE BASQUE AU PORTUGAL
- ▶ 1 PRISONNIER POLITIQUE BASQUE EN ITALIE

- ▶ 4 ENFANTS DISPERSÉS AVEC LEURS MÈRES PRISONNIÈRES
- ▶ 3 PRISONNIERS POLITIQUES BASQUES GRAVEMENT MALADES SOUS LE RÉGIME DE LA PRISON ATTÉNUÉE

1.2. Transferts

Durant l'année 2015, il y a eu 59 transferts:

37 dans l'État espagnol
15 dans l'État français
5 de l'État français à l'État espagnol
1 de l'État espagnol à l'État français
1 de l'Allemagne à l'État français

À la fin de l'année, seuls deux prisonniers politiques basques se trouvaient dans des prisons du Pays Basque, tous les deux gravement malades et isolés des autres prisonniers basques. Les transferts suivants sont ceux qui ont été réalisés au mois de décembre.

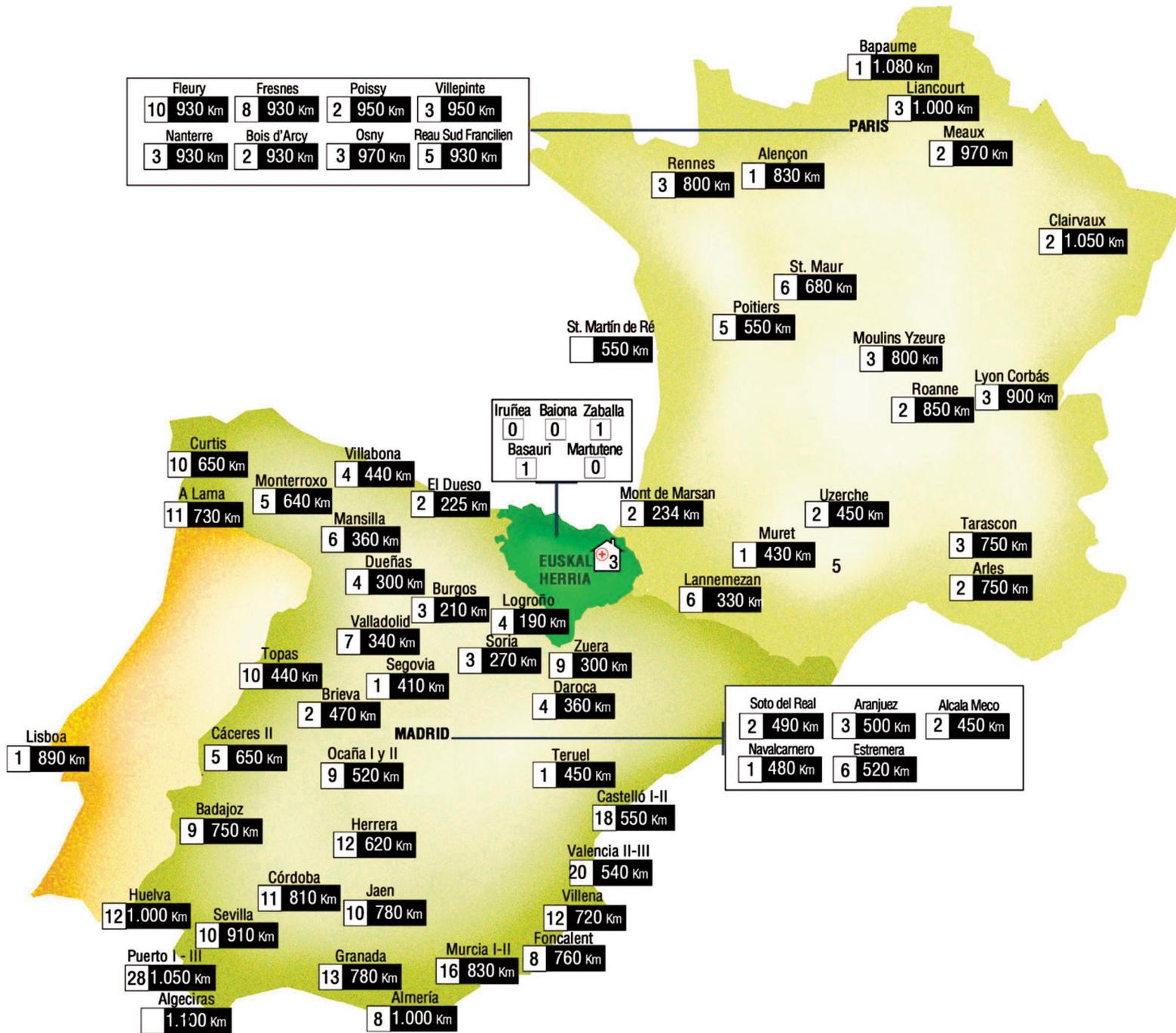
Egues Gurrutxaga, Ana Belen (Berrobi) d'Algeciras à Cordoba.

Solana Matarran, Jon Igor (Bilbo) de Sevilla à Algeciras.

Perez Aristizabal, Eider (Orereta) de Cordoba à Algeciras.

Iruretaioiena Lanz, Luis (Tolosa) d'Alençon à Soto del Real.

Fleury	Fresnes	Poissy	Villepinte
10 930 Km	8 930 Km	2 950 Km	3 950 Km
Nanterre	Bois d'Arcy	Osny	Reau Sud Francilien
3 930 Km	2 930 Km	3 970 Km	5 930 Km





2. Droit à la santé

Les conditions de détention, la tension continuelle et l'allongement des condamnations provoquent de nombreux problèmes de santé chez les prisonniers. Ceux qui sont malades sont dans l'impossibilité de se soigner, et ceux qui sont en bonne santé finissent par développer différentes pathologies.

Les problèmes d'hygiène et de nourriture, le suivi médical (quand il existe) souvent insuffisant, l'interdiction de voir des médecins de confiance, les transferts incessants sont autant d'énormes obstacles pour les familles, les avocats et les professionnels de la santé qui tentent de suivre et traiter les prisonniers. De plus, les mesures spéciales de sécurité appliquées aux prisonniers basques rendent le suivi encore plus difficile, car elles entraînent des retards ou annulations de consultations extérieures.

Les violations de droits que nous dénonçons habituellement sont très graves, mais c'est dans ce domaine que la souffrance est poussée à l'extrême. Nous présentons dans ce bilan les cas les plus significatifs et les plus alarmants de l'année 2015.

IOSU URIBETXEBARRIA, PREMIÈRE VICTIME DE 2015 DE LA POLITIQUE PÉNITENTIAIRE

Iosu Uribetxebarria est mort en janvier 2015. Dix ans plus tôt, alors qu'il se trouvait à la prison de Puerto de Santa Maria (1050 km), lui avait été diagnostiquée une tumeur de grande taille au rein, qui avait nécessité une intervention chirurgicale rapide. En novembre 2006, vu le développement de sa maladie, ses avocats ont demandé sa libération sur la base de l'article 92 de la Loi Pénitentiaire espagnole. Sept mois plus tard, le juge a refusé sa libération et encore un mois plus tard, le recours déposé par les avocats a été rejeté. En décembre 2010, alors qu'il se trouvait à la prison de Mansilla (360 km), une autre tumeur lui a été diagnostiquée. Cette tumeur a doublé en 18 mois, ce qui a entraîné son

hospitalisation. Les médecins ont alors confirmé la présence de métastases, après avoir découvert deux nouvelles tumeurs dans son poumon et trois dans sa tête. En septembre 2012, son état a été qualifié de terminal et le juge a accepté sa libération conditionnelle. Bien que losu Uribetxebarria ait déjà passé 15 ans en prison et malgré son très grave état de santé, le procureur a fait appel de cette décision.

Nous ne saurons jamais comment son état aurait évolué s'il avait été suivi et traité correctement, s'il avait été libéré cinq ans plus tôt, mais il est bien évident que le développement de sa maladie aurait été différent. Et la souffrance que lui et sa famille ont vécue a poussé une situation déjà très dure aux limites de l'insupportable. En plus des demandes de nouveaux rapports médicaux par le procureur, il a fallu affronter la campagne menée par des oncologues et des médecins dirigés par l'AVT (Association des Victimes du Terrorisme). L'Audience Nationale a alors ouvert un nouveau dossier contre losu, basé sur des faits remontant à 1986, ce qui a annulé la libération conditionnelle et ramené losu à une situation de régime atténué (prison à domicile avec de strictes mesures de sécurité), au mépris de son état de santé.

Pendant cette période, la majorité des médias espagnols ont mené une campagne médiatique contre losu, renforçant dans une grande mesure les résolutions adoptées à son encontre et la prolongation de sa situation. Entre autres exemples, un grand nombre de journalistes et caméras sont restés postés à la porte de sa maison durant des mois, à la recherche d'images et de déclarations. Dans les réseaux sociaux, la campagne à son encontre a été si dure que certains usagers tenaient le compte des jours où il était encore vivant après sa libération. Trois jours avant sa mort, l'Audience Nationale a fermé un dossier le concernant, pour lequel le Ministère Public espagnol demandait qu'il soit condamné à 29 ans de prison. Il n'est pas difficile d'imaginer la douleur de la famille et des amis de losu, ni la souffrance engendrée par le fait d'avoir dû subir une situation qui aurait pu être évitée : une campagne médiatique brutale contre une personne en phase terminale. Malgré tout cela, la société basque a exprimé sa solidarité et sa revendication de respect des droits humains, tant dans les prisons que dans les rues.

SITUATION DE PLUS EN PLUS DIFFICILE POUR LE PRISONNIER IBON IPARRAGIRRE

La situation dans laquelle se trouve le prisonnier politique basque Ibon Iparragirre, atteint d'une maladie grave et incurable, est rendue encore plus difficile par les conditions imposées par la prison. Ibon souffre du SIDA au stade C, le plus grave. Il faut préciser que l'une des conséquences de cette maladie est la leucopathie dont il souffre, qui entraîne une grande faiblesse, la perte des capacités cognitives, la perte de la vision et des convulsions. Malgré cela, le centre pénitentiaire d'Alcala-Meco (450 km) le maintient isolé de ses compagnons. Il était dans cette situation quand il a été agressé par un prisonnier de droit commun en février 2015.

Nous rappelons que l'application de l'article 100.2 de la Loi Pénitentiaire espagnole avait été accordée à ce prisonnier et qu'il avait donc été placé en régime atténué (prisonnier à son domicile), en raison de sa maladie grave et incurable. En mars 2014, bien qu'aucune amélioration de son état de santé n'ait été notée, il a été réincarcéré à la prison de Basauri. Six semaines après sa réincarcération, sa charge virale (quantité de VIH dans le sang) a augmenté de façon préoccupante, diminuant fortement ses défenses et le rendant encore plus vulnérable aux maladies et infections. Peu de temps après, il a été transféré à la prison de Navalcarnero (480 km) puis à celle d'Alcala-Meco (450 km).

En raison de l'agression dont nous parlions plus haut, Ibon Iparragirre a dû se présenter à une convocation judiciaire en octobre 2015, ce pourquoi il a été à nouveau transféré à Basauri. Le 20 octobre, il a déposé un recours en raison de l'absence de son agresseur au procès, et a été blanchi par le Tribunal de Bilbao. Cependant, comme sa famille l'avait alors dénoncé, ce voyage a entraîné une nouvelle dégradation de son état de santé. Durant le bref laps de temps qu'il a passé au Pays Basque (une semaine), il a pu faire une consultation médicale, qui a malheureusement plus été un examen de routine qu'un véritable contrôle

de son état. Le lendemain et sans avertissement préalable, sa famille a été informée qu'Ibon avait été transféré au centre pénitentiaire de Burgos (210 km). Quand ses proches se sont présentés à ce centre, les surveillants leur ont dit qu'Ibon ne s'y trouvait pas. C'est finalement ce dernier qui les a informés, par un appel téléphonique, qu'il avait été à nouveau transféré à Alcala-Meco.

Ce que l'État espagnol est en train de faire avec Ibon Iparragirre est inqualifiable. En raison du SIDA dont il est atteint, il perd chaque jour un peu plus la vision, il a des crises d'épilepsie, des douleurs de dos et une lésion cérébrale. En le maintenant, en plus, non seulement prisonnier mais aussi éloigné et isolé de ses camarades, le gouvernement espagnol est en train de jouer avec sa vie et de violer de façon flagrante l'un de ses droits essentiels, celui à la santé.

REFUS DE SUSPENSION DE PEINE POUR IBON FERNANDEZ IRADI

Le prisonnier politique basque Ibon Fernandez Iradi, incarcéré à Lannemezan (État français) souffre d'une sclérose en plaques, diagnostiquée en 2012. Les premiers symptômes étaient pourtant apparus deux ans auparavant. C'est une maladie dégénérative et incurable. C'est en 2012 que la suspension de peine a été demandée pour Ibon Fernandez, car il réunissait toutes les conditions prévues par la loi Kouchner.

En mai 2015, nous avons appris que sa deuxième demande de suspension avait été refusée par la justice française, en conséquence de quoi il devra continuer de faire face à cette maladie en prison. Cependant, selon le Tribunal de Paris, il est impossible de déterminer comment sa maladie va évoluer. Comme son avocate l'a déclaré dans les médias, cette décision est inacceptable : l'objet du débat n'est pas s'il peut recevoir son traitement en prison, mais si ce traitement serait le même à l'extérieur. La réponse est non. Son avocate a souligné que le juge lui-même avait admis que le traitement en prison n'est pas le même que dehors. Mais il a rejeté la responsabilité sur l'institution pénitentiaire, alléguant que c'est à la prison concernée de rechercher des solutions. Comme nous l'avons dit Ibon

est à Lannemezan (330 km) en Occitanie, et est prisonnier depuis 12 ans. Dans un cas comme celui-ci, un environnement favorable et apaisé est une nécessité vitale, loin du stress et avec une alimentation adaptée qui permet d'éviter l'apparition de nouvelles crises. Il a besoin d'un traitement dans un centre hospitalier spécialisé pour que son suivi soit continu. Il faut prendre en compte également l'aspect psychologique ; avec des professionnels de confiance et un lieu sûr garantissant son équilibre mental.

LE PRISONNIER POLITIQUE BASQUE GORKA FRAILE TRAITÉ DE FAÇON CRUELLE PAR SON ESCORTE AVANT UNE OPÉRATION CHIRURGICALE

Le 9 juin 2015, le prisonnier politique de Durango Gorka Fraile a été opéré pour une tumeur cancéreuse à la langue. Avant l'opération, il a été traité de façon dégradante et cruelle par les quatre agents qui l'escortaient dans la chambre de l'hôpital où il se trouvait depuis son admission la veille.

Il est resté menotté à son lit toute la journée et toute la nuit, et loin du calme et du repos nécessaires à un patient qui attend son opération, les agents ont tenté de perturber le séjour de Gorka Fraile, créant bruit et agitation de façon à entraver son sommeil, mettant de la musique et des vidéos avec un son très fort, assénant des coups sur les murs et utilisant tout ce qui était à leur portée pour gêner le prisonnier. Ils sont même allés jusqu'à casser un meuble de la pièce. Le traitement a été très agressif : dès qu'ils le voyaient se reposer un peu, ils redoublaient d'efforts pour le perturber. Et ils ont réussi à un tel point que quand ses proches ont pu le voir, ils l'ont trouvé dans un état d'énerverment extrême et prêt à abandonner l'opération et à demander à retourner à la prison de Badajoz (750 km).

Comme si tout cela ne suffisait pas, la famille de Gorka Fraile a eu beaucoup de mal à réussir à le voir. La veille, l'avocat de Gorka Fraile les avait informés que les visites avaient lieu de 16h à 20h, mais que Gorka étant un prisonnier politique, cela dépendrait du chef de la police. Bien qu'on leur ait dit à leur arrivée qu'ils pourraient le voir de 18h à 20h, ils n'ont finalement pu rester avec lui que 30 minutes, soit 10 minutes pour chacun des trois visiteurs.

De plus, ils ont été empêchés de rester dans la salle d'attente du bloc opératoire où se trouvait Gorka Fraile, mais ont finalement pu y retourner grâce à l'insistance et aux multiples appels de différents professionnels de la santé d'Euskal Herria. Les quatre agents ont continué de « surveiller » Gorka Fraile à l'intérieur du bloc. Heureusement, l'opération s'est bien passée.

Etixerat a dénoncé ces faits dans une conférence de presse, au côté de membres de la famille de Gorka Fraile et de médecins.

LORENTXA GUIMON MAINTENUE EN PRISON MALGRÉ UNE MALADIE GRAVE ET INCURABLE

Lorentxa Guimon, prisonnière depuis 2003, qui se trouve à la prison de Rennes (800 km), souffre de la maladie de Crohn depuis 1991. Il s'agit d'une maladie chronique et grave touchant les intestins. Selon les experts qui ont étudié son cas, il s'agit d'une maladie extrêmement grave qui a empiré entre 2012 et 2014. Lorentxa a reçu différents traitements mais qui ont eu peu d'efficacité, comme le montrent les problèmes digestifs et la perte de poids constatés durant cette période selon le rapport des professionnels de la santé. Aujourd'hui, il n'existe aucun traitement capable de soigner cette maladie, la seule possibilité pour les médecins est de stabiliser la maladie et d'empêcher qu'elle n'empire.

En mars 2015, ses avocats ont demandé Sa libération conditionnelle. Le 24 novembre, les juges ont accepté cette demande en raison de la grave maladie dont elle souffre, mais le Procureur, représentant de l'État français, a fait appel,

repoussant la décision à février 2016. Selon les médecins, la situation de Lorentxa s'est beaucoup dégradée. Depuis l'appel déposé par le Procureur, elle a dû être hospitalisée trois fois. La maladie de Lorentxa exige un traitement strict : traitements et médicaments spécifiques, chirurgie spécialisée... mais dans ce dernier cas, par exemple, ni l'infirmierie de la prison (UCSA), ni le service de l'hôpital n'ont été capables d'assurer les soins nécessaires, parmi lesquels des infirmiers spécialisés pour les soins post-opératoires, ce qui est impossible en prison aujourd'hui. Il faut rappeler que l'administration pénitentiaire oppose de nombreux obstacles aux consultations externes. Même si les médecins demandent des examens en urgence, il peut se passer des mois avant leur réalisation.

De plus, les visites médicales externes sont totalement limitées et conditionnées par les décisions arbitraires des forces de police qui assurent l'escorte de ces prisonniers. Il arrive qu'un rendez-vous soit annulé car l'escorte ne s'est pas présentée à la prison. Dans ces conditions, le manque de suivi entraîne des retards dans le diagnostic et la thérapie. Dans le cas de Lorentxa, l'aggravation de problèmes mécaniques et infectieux qui augmentent fortement le risque d'apparition d'un cancer de l'intestin.

***Voir en annexe la liste des prisonniers malades**

***Voir le dossier *Prison et Santé* de Jaiki Hadi (www.etxerat.info)**

Il faut mentionner le fait qu'aucune étude n'a été menée jusqu'à maintenant sur les conséquences de la dispersion sur la santé des parents et amis de prisonniers, mais il est bien évident qu'il y aurait beaucoup à dire....

Prisonniers gravement malades

1. Josexo ARIZKUREN RUIZ (Iruñea, 1958) : Ischémie myocardique sévère, avec lésion au début de l'artère coronaire descendante antérieure, ce qui a nécessité l'implantation d'un Stent pour la revascularisation myocardique.

2. Garikoitz ARRUARTE SANTA CRUZ (Hernani, 1980): Spondylarthrite Ankylosante. Ses deux articulations sacro-iliaques sont également touchées.

3. Jagoba CODO CALLEJO (Donostia, 1964): Spondylarthrite Ankylosante B27 négatif. Ensemble de signes de pluripathologie.

4. Iñaki ETXEBERRIA MARTIN (Iruñea, 1964): Myopie majeure à longue évolution. Myopie majeure avec chorioretinite pigmentaire. Hémorragie rétinienne à l'œil droit. Subluxation du cristallin. L'œil gauche présente une Aphakie (absence de cristallin). Glaucome bilatéral.

5. Ibon FERNANDEZ IRADI (Lasarte, 1971): Sclérose en plaques (maladie grave, dégénérative, incurable, chronique et progressive du système nerveux central).

6. Gorka FRAILE ITURRALDE (Durango, 1970): Carcinome épidermoïde sur le dos de la langue.

7. Aitzol GOGORZA OTAEGI (Orereta, 1975): Trouble Obsessionnel Compulsif de longue durée accompagné de symptômes psychotiques. Ce sont des journées ou des périodes plus ou moins longues durant lesquelles il ne peut penser à rien d'autre même pendant une seconde, avec des épisodes d'altération de l'humeur.

8. Ibon IPARRAGIRRE BURGOA (Ondarroa, 1973): Infection par le VIH au stade C-3 avec d'importantes lésions neurologiques : épisodes convulsifs, altérations visuelles, perte de mémoire, perte de la notion spatio-temporelle, dysphasie.

9. Jose Ramon LOPEZ DE ABETXUKO LIKINIANO (Gasteiz, 1949): Bradycardie symptomatique, cathétérisme. Fibrillation auriculaire. On lui applique la procédure de l'ablation cardiaque pour contrôler le rythme cardiaque. Le 19 septembre 2014, on lui implante un pacemaker.

10. Jesus M^a MARTIN HERNANDO (Basauri, 1962): Schizophrénie paranoïde et Trouble anxieux généralisé. Trouble cognitif en phase initiale. Le 23 septembre 2010, après de longues années de régime d'isolement et de situations violentes, il fait une tentative de suicide (auto-lésion grave). Il a connu de graves épisodes de paranoïa, il a des difficultés à se concentrer, il dit entendre fréquemment des voix et ses conversations sont souvent incohérentes. En raison de sa situation, la visite par un psychologue de confiance a été accordée.

11. Lorentxa GUIMON (Angelu): Maladie de Crohn diagnostiquée en 1991, avec complications suppuratives. C'est une maladie chronique et incurable. La seule possibilité pour les médecins est de tenter de la stabiliser, ce qui est impossible en prison.



3. Conséquences de la dispersion

3.1. Accidents

Durant l'année 2014, la politique de dispersion avait provoqué 10 accidents. Il y en a eu 5 autres en 2015, dont 4 se sont produits au mois d'avril.

Le premier accident de 2015 a eu lieu le 4 avril, et a touché un proche du prisonnier politique basque Adur Fernandez à la hauteur de Tolosa au retour de la prison de Valladolid (340 Km). La fatigue et la pluie lui ont fait perdre le contrôle de sa voiture, qui a heurté la barrière centrale à plusieurs reprises. La personne accidentée a été blessée au bras, et sa voiture a été détruite.

Le 18 avril, trois proches des prisonniers politiques basques Ismael Berasategi, Gotzon Aranburu et Lorentxo Ayestaran, ont eu un accident au retour de la prison de Villena (720 km). À la hauteur de Tuter, ils ont heurté un renard qui venait de surgir devant eux sur l'autoroute. Heureusement, ils n'ont pas été blessés. Les dégâts économiques, en revanche, ont été élevés.

Seulement huit jours après, deux autres accidents ont assombri le dernier week-end d'avril, tous les deux le 26. Le premier a légèrement blessé un ami du prisonnier Oier Lorente au retour de la prison de Dueñas-Palencia (300 km). À l'arrivée à Tolosa, l'état de la route lui a fait perdre le contrôle de sa voiture, heurtant la barrière médiane d'abord et celle de droite ensuite, pour finir au milieu de la route. Il a eu plusieurs blessures légères.

Le second est arrivé à un ami de la prisonnière politique basque Maria Lizarraga, au retour de la visite à Villena (Alicante, 720 km). Il sortait d'une station-service quand il heurté des blocs de béton. Heureusement, il n'a été que légèrement touché. Sa voiture a dû être enlevée par une grue. Il a finalement réussi à rentrer chez lui en taxi.

Il faut souligner la difficulté particulière que présentent les visites pour les proches de Maria Lizarraga : elles ne peuvent avoir lieu que le vendredi à 10h15 ou le dimanche à 18h30, avec tout ce que cela comporte : la tension, l'impossibilité de concilier le voyage avec les horaires de travail...

Le 13 juin, un ami du prisonnier politique basque Gotzon Amaro a eu un accident en se rendant à la visite. Le sinistre s'est produit à Palencia, quand il a perdu le contrôle de son véhicule alors qu'il était en train de doubler un camion. Il a heurté la barrière centrale. Comme lors des précédents, il n'a pas été gravement blessé, mais les dégâts économiques ont été très élevés.

3.2. Violations du droit aux visites

Il est impossible de faire une liste complète de toutes les violations qui ont lieu dans ce domaine. Les exemples que nous citons ici ne sont que des illustrations de ces fréquentes violations d'un droit fondamental.

L'ONCLE ET LA TANTE D'AITZOL ETXABURU PRIVÉS DE VISITE À CLAIRVAUX EN RAISON DE L'ATTITUDE DES SURVEILLANTS

Le 29 septembre, les surveillants de la prison de Clairvaux n'ont pas laissé l'oncle et la tante du prisonnier politique basque Aitzol Etxaburu (Ondarroa, 1979) réaliser la visite qu'ils étaient venus faire. Cette visite devait avoir lieu à 9h et ils ont remis leurs papiers d'identité à 8h40. Ils ont été appelés, et au moment où ils s'approchaient du portique, l'un d'eux s'est aperçu qu'il avait de l'argent dans sa poche. Il a demandé la clé de la consigne pour y laisser cet argent, la consigne et le détecteur se trouvant dans la même pièce à Clairvaux. Non seulement les surveillants ne lui ont pas donné la clé, mais ils ont accusé cette personne d'avoir voulu remettre de l'argent frauduleusement à Aitzol, et ont

fait passer les deux visiteurs dans une autre pièce. Ils les y ont laissés deux heures, et bien que l'oncle et la tante d'Aitzol aient expliqué à de nombreuses reprises qu'il ne s'agissait que de l'argent du retour, ils ont finalement été emmenés au commissariat. Les policiers leur ont pris l'argent et ont relevé leurs empreintes. Dans un premier temps, les policiers ont refusé de leur rendre l'argent, mais ont fini par le faire devant leur insistance à répéter qu'ils en avaient besoin pour rentrer chez eux. Ils ont été remis en liberté à 14h. Une interdiction de visite de trois mois leur a été signifiée.

LA COMPAGNE DU PRISONNIER POLITIQUE BASQUE MIKEL KARRERA ET LEUR FILLE DE 14 MOIS ARRÊTÉES AU PARLOIR DE LA PRISON DE RÉAU

Le 21 mars, la compagne du prisonnier politique basque Mikel Karrera et leur fille de 14 mois ont été arrêtées et retenues pendant plusieurs heures alors qu'elles allaient lui rendre visite à la prison de Réau. La compagne de Mikel Karrera n'a été libérée que le soir, après de longues heures et que sa fille ait été confiée aux services sociaux. Elle a été obligée de signer différents documents et est repartie avec une convocation postérieure. Au moment de son entrée au parloir, à la fouille, les surveillants ont découvert un téléphone mobile oublié dans le sac de l'enfant. La compagne de Mikel Karrera leur a répété qu'elle ne s'était pas rendu compte que le téléphone se trouvait dans ce sac et qu'il s'agissait d'un simple oubli, mais six policiers sont arrivés, et les ont emmenées au commissariat où ils leur ont fait une fouille intégrale.

Quand les policiers ont annoncé à la compagne de Mikel Karrera qu'ils allaient la séparer de son enfant, elle leur a dit qu'elle lui donnait encore le sein et qu'elle n'avait personne à qui la confier. Ils lui ont répondu qu'elle allait être remise aux services sociaux et qu'ils allaient lui donner des biberons. Quand elle a enfin obtenu un interprète, elle a su qu'elle était en garde-à-vue, bien que l'accusation ne lui ait pas été expliquée.

À ce moment, ils l'ont ramenée dans une salle avec la petite, qu'ils ont fouillée à nouveau, allant jusqu'à lui retirer la couche. Elle a eu l'occasion de parler avec un deuxième interprète, qui ne lui a pas dit non plus de quoi elle était accusée mais qui l'a informée qu'elle pouvait être retenue jusqu'à 48 h. Elle n'a pu voir ni avocat ni traducteur jusqu'à 18h. De plus, elle a eu le plus grand mal à communiquer avec l'extérieur en raison de l'attitude mesquine des policiers : ils ont dit à sa mère que la petite était avec elle et ont aussi menti à l'avocat qui s'était présenté au commissariat, lui disant qu'elle n'était pas là. Par la suite, la compagne de Mikel Karrera a été emmenée menottée au commissariat de Melun dans une voiture de police sirène hurlante. Elle est restée un temps très long dans une cellule. Plus tard, lors de l'interrogatoire, un policier lui a dit que tout cela lui arrivait en raison de l'identité de son compagnon.

Quand ils lui ont annoncé qu'elle allait devoir passer la nuit dans ce commissariat, très angoissée pour sa fille, elle s'est mise à pleurer. À minuit, enfin, elle a été libérée et a pu récupérer sa fille. Elle est convaincue que sa libération a été accélérée par les multiples appels et envoi massifs de fax et de messages par des proches, des avocats et des journalistes au commissariat ainsi que par le fait que la nouvelle commençait à remuer les réseaux sociaux. C'est grâce à tout cela, selon elle, que le permis de visite ne lui a pas été retiré : « Les gens doivent savoir que la solidarité, la pression et la dénonciation servent à quelque chose ».

LE FRÈRE DU PRISONNIER POLITIQUE BASQUE IBON GOIEASKOETXEA PRIVÉ DE VISITES POUR 6 MOIS

***Voir plus loin « Agressions contre des prisonniers » ; Ibon Goieaskoetxa a été agressé par des surveillants de Fleury pour avoir protesté contre cette sanction.**

3.3. Graves violations de droits envers les prisonniers politiques basques

INTERDICTION DE MANGER ET DE BOIRE PENDANT UN TRANSFERT POUR LES PRISONNIÈRES POLITIQUES BASQUES SARA MAJARENAS ET ANABEL PRIETO

Après avoir demandé et attendu très longtemps un rendez-vous avec un gynécologue, les prisonnières politiques basques Anabel Prieto et Sara Majarenas ont été emmenées en consultation le mois dernier. Une autre prisonnière enceinte a été emmenée en même temps qu'elles. Elles devraient dans ce cas être transportées en ambulance, mais elles ont été transférées dans un fourgon de la Guardia Civil. L'escorte leur a interdit le petit-déjeuner, et de boire et de manger pendant toute la matinée. Cette interdiction ne correspondait à aucune prescription médicale. En conséquence, les trois femmes ont souffert de nausées. Comme l'a déclaré Kontxi Ibarreta, la mère de Sara Majarenas, le traitement qu'elles ont subi est inadmissible, après avoir dû attendre ce rendez-vous si longtemps : « nous sommes fatigués de toutes ces violations de droits. Ils les emmènent comme des animaux, et leur refusent même la nourriture ».

LE PRISONNIER POLITIQUE BASQUE IBON GOIEASKOETXEA TABASSÉ PAR DES SURVEILLANTS DE FLEURY-MÉROGIS

Le prisonnier politique de Gernika Ibon Goieaskoetxea a été tabassé lors d'une fouille le 23 avril par des surveillants de la prison de Fleury-Mérogis. Cette agression s'est produite à la suite de l'interdiction d'entrer au parloir qui venait d'être opposée à son frère Zigor après les centaines de kilomètres que celui-ci avait dû faire. Ibon a dit calmement aux surveillants que sa famille aurait dû être prévenue et il a demandé des explications, qualifiant cette interdiction « d'agression directe ». Ibon a commencé à s'inquiéter dans la salle de fouille, quand il s'est aperçu que les surveillants étaient très nerveux et que le directeur et d'autres gradés les regardaient depuis une autre pièce. Ils l'ont alors jeté au

sol où ils l'ont maintenu avec force en lui tenant le cou et en lui tordant les bras et les jambes. Il a reçu des coups de pied et d'autres coups derrière la tête. Ils l'ont menotté, l'ont emmené à la cellule où ils ont continué à la frapper. Ils sont allés jusqu'à lui cogner la tête contre le mur. Il a eu des bleus dans le dos et sur les épaules, et des coups et coupures au front. Après cette agression, Goieas-koetxea a appris que le permis de visite de son frère avait été suspendu pour 6 mois. La raison de cette mesure, qui ne leur a pas été notifiée officiellement, ne leur a pas été non plus expliquée.

.

3.4. Harcèlement envers les familles

3.4.1. Arrestations

Le 25 mars de 2015, la Guardia Civil a arrêté Nagore Lopez de Luzuriaga et Iza-kun Abaigar, membres d'Etixerat, ainsi que la psychologue Oihana Barrios et le médecin Fernando Arburua, membres de Jaiki Hadi, association qui travaille pour le droit à la santé des prisonniers politiques basques. Ces arrestations avaient pour objectif d'en finir avec l'assistance, la solidarité et le travail pour les droits des prisonniers et de leurs familles développés par ces deux associations. Cette opération faisait suite à celle menée l'année précédente contre les avocats qui assistent juridiquement les prisonniers basques. Ces quatre personnes ont été libérées au bout de deux jours contre une caution de 15.000 €.

Etixerat a réalisé une conférence de presse massive pour dénoncer ces faits. Parmi d'autres points, Etixerat déclarait :

"L'opération précédente, survenue il y a à peine deux mois, avait sévèrement mis à mal le droit à l'assistance juridique de nos parents et amis emprisonnés. Celle d'hier visait à attaquer directement leur droit à la santé, à l'assistance médicale de confiance. La politique de vengeance du gouvernement espagnol, en dépit de toutes les propositions qui sont faites, continue de frapper directement leurs droits essentiels.

C'est cette même politique, celle de la vengeance, qui est maintenant tournée contre nous, familles, proches et amis de prisonniers et exilés politiques basques. Ils ne peuvent pas nous arrêter parce que nous sommes des familles, mais ils peuvent le faire en criminalisant Etixerat, notre association. Ils ne peuvent pas nous faire taire, mais ils peuvent discréditer nos dénonciations en enlevant à Etixerat sa légitimité. Ils peuvent violer nos droits et ceux de nos proches emprisonnés ou en exil, mais ils ne veulent pas que la société le sache.

Dans les semaines précédentes, de nombreux signes avaient clairement montré qu'Etixerat venait d'être placée au centre de la cible, comme l'ont été auparavant

d'autres collectifs engagés dans la solidarité avec les prisonniers et les exilés et dans la défense de leurs droits. Les récentes rencontres avec le Président de la Communauté Autonome Basque et avec des groupes parlementaires européens avaient été accompagnées d'une campagne politico-médiatique portant de graves accusations contre notre association. Et comme toujours, les conséquences de cette campagne étaient prévisibles.

Nous sommes des familles, des amis, des proches de prisonniers et d'exilés politiques basques et Etxerat est notre association. C'est l'endroit où nous nous organisons, où nous nous coordonnons, où nous trouvons l'aide, le soutien, la solidarité qui nous aident à pallier aux conséquences d'une politique pénitentiaire qui est autant dirigée contre les prisonniers que contre nous. Une politique d'exception dévastatrice pour des personnes victimes de la dispersion et des autres violations de droits pendant de si longues années. Malgré tout, nous continuons de mettre notre énergie, notre volonté et notre engagement au service de la résolution et de la paix. Pour que tout cela ne se reproduise plus jamais, pour que plus personne, jamais, n'ait à vivre ce que nous vivons. (...)"

3.4.2. Convocations

14 MEMBRES DE FAMILLES DE PRISONNIERS BASQUES CITÉS À COMPARAITRE DEVANT LE TRIBUNAL CENTRAL DE MADRID EN JUILLET

En avril 2015, 127 membres de familles de prisonniers politiques basques avaient été appelées à venir répondre à des interrogatoires aux casernes d'Intxaurrondo et de la Salve, dans le cadre de l'opération ouverte contre les avocats de nos proches emprisonnés, dite « opération Mate ». Il y a d'abord eu les appels et visites à domicile (dans certains cas à des horaires très tardifs) d'agents de la Guardia Civil, parfois en civil, pour notifier les convocations aux familles, en les effrayant au passage. En juin, 14 d'entre eux ont reçu une citation à comparaître en tant que témoins les 7 et 8 juillet.

Les proches de prisonniers politiques basques appelés à comparaître devant le Tribunal Central de Madrid ont été interrogés sur le rôle joué par Etxerat dans leurs vies. "Qui organise les voyages?", "Comment payez-vous les voyages?", "Qui était présent quand vous avez contacté votre avocat?", "Y avait-il quelqu'un d'Etxerat?" ont été quelques-unes des questions adressées aux familles.

Lors du rassemblement organisé avant ces comparutions pour soutenir ces familles, (et auquel se sont joints EH Bildu, EA, Sortu, CUP, LAB, Alternatiba, Steilas, Joxemi Zumalabe Fundazioa, EHE, ESK, Elkartzen), Etxerat a replacé ces interrogatoires dans le cadre de l'opération « Mate », menée en janvier contre les avocats de prisonniers politiques basques. Si nous soupçonnions qu'un objectif possible de ces convocations était d'obtenir des déclarations contre les avocats, il est évident que les questions se sont centrées de façon significative sur le rôle d'Etxerat dans la vie des familles, surtout le 2ème jour des interrogatoires. Comme nous l'avons dénoncé lors de la conférence de presse du 1er juillet, le seul objectif de ces actions est de poursuivre la chasse aux sorcières contre les familles et les prisonniers eux-mêmes. Une tentative d'aggraver encore plus leur isolement : « S'obstinant à vouloir créer un récit de vainqueurs et de vaincus, ils veulent réduire les familles au silence, comme s'ils pouvaient nier notre existence et notre souffrance et isoler de tout nos parents et amis emprisonnés ou en exil ».

INTERDICTION DU TXUPINAZO DES FÊTES D'IBARRA

Une fois encore, sur la demande de Carlos Urkijo, délégué du Gouvernement Espagnol dans la Communauté Autonome Basque, l'Audience Nationale de Madrid a interdit le lancement du txupinazo des fêtes d'Ibarra (Gipuzkoa) le 21 août. Le txupinazo devait être lancé par des familles de prisonniers politiques basques, choix fait par le village, donc la mairie. Comme nous l'avons alors dénoncé, cela démontre à quel point cette figure politique, en plus d'être aux antipodes de la réalité de notre pays, entretient clairement une attitude

belliqueuse envers les familles de prisonniers et exilés politiques basques, des personnes engagées dans la résolution du conflit et la recherche de la paix.

3.5. Décisions adoptées par l’Audience Nationale espagnole

3.5.1 PREMIERS RECOURS CONTRE L’ÉLOIGNEMENT À L’AUDIENCE NATIONALE

Après leur rejet par le Tribunal Central de Vigilance Pénitentiaire, les recours présentés par 11 prisonniers politiques basques pour demander leur transfert au Pays Basque sont arrivés devant l’Audience Nationale de Madrid le 25 septembre 2011. Une fois de plus, ce tribunal d’exception a montré sa partialité en décidant d’examiner les recours en bloc, bien que ces demandes concernent des cas très différents, comme celle par exemple du prisonnier gravement malade Garikoitz Arruarte ou celle du prisonnier de plus de 70 ans Karlos Trenor.

Le 28 novembre, le rejet de la demande de Karlos Trenor a été notifié à ses avocats. Au même moment, la décision de ce tribunal arbitraire de rejeter de la même façon toutes les autres demandes de rapprochement a filtré dans les médias espagnols. Dans cette situation d’incertitude, Etxerat a donné une conférence de presse massive pour faire part de sa lecture de cet arrêt rempli d’absurdités. Devant le Tribunal Provincial de Donostia et entourés de nombreux parents et amis de prisonniers politiques basques, les porte-parole d’Etxerat ont rappelé que l’accomplissement des peines dans l’établissement le plus proche du domicile familial du prisonnier est une règle prévue tant par le droit international que par celui des États et que l’État espagnol est tenu de respecter. De plus, comme s’il s’agissait uniquement de disculper la politique de dispersion, cet arrêt élude un fait significatif : c’est dans les prisons les plus éloignées du Pays Basque que se trouve le plus grand nombre de prisonniers politiques basques, nombre qui diminue à mesure que nous nous rapprochons de notre pays. Ce schéma d’éloignement, d’autre part, s’applique par défaut à tous les prisonniers, qu’ils soient en détention préventive ou condamnés, et que leur

séjour en prison se compte en mois ou en années. Nous dénonçons le chantage dont nous faisons l'objet. Car c'est bien ce qui ressort des déclarations du Ministre de l'Intérieur : « la dispersion prendra fin quand ETA sera dissoute ». Nous sommes, autant que les prisonniers, les destinataires de cette opération de châtement et de chantage et de ses conséquences. Elle vise tout l'entourage affectif de la personne éloignée, sans distinction de sexe ou d'âge. Dans ce sens, l'arrêt est la confirmation du fait que nous subissons une condamnation qu'aucun tribunal n'a jamais édictée. D'où les exercices de jonglage juridique et le passage sous silence d'une des conséquences les plus tragiques de cette politique : 16 morts, et les responsabilités que ces 16 morts exigent. On cherche à provoquer la souffrance, mais on en élude la responsabilité. Tout cela confirme ce dont nous avons toujours eu la certitude : cette décision ne relève pas des tribunaux mais de l'État espagnol. Cette décision, autrement dit, ne concerne pas l'effet de la dispersion sur les droits fondamentaux mais le fait de savoir si elle offre ou non des bénéfices politiques. C'est là tout ce que le gouvernement espagnol a à nous offrir en matière de paix. Que chacun juge.

3.5.2. CAS DU PRISONNIER POLITIQUE BASQUE UNAI BILBAO : VIOLATION DU DROIT À LA VIE FAMILIALE

Dans toutes ses résolutions sur les demandes de transfert au Pays Basque, l'Audience Nationale utilise le même argument pour dire que la dispersion ne viole pas les droits des prisonniers :

«La situation des familles quant à un hypothétique empêchement de déplacement vers le lieu du Centre Pénitentiaire, que ce soit pour des raisons d'âge, de santé ou autres de type financier, se résolvent avec les permis extraordinaires que le détenu peut demander».

En décembre, la mère du prisonnier politique basque Unai Bilbao est morte sans avoir pu revoir son fils une dernière fois. Atteinte d'une maladie dégénérative entraînant une incessante dégradation de son état de santé, elle n'avait

pas pu se rendre à Granada depuis des années. Unai, prisonnier à la prison d'Albolote (860 km), avait demandé à être transféré au Pays Basque pour rendre visite à sa mère depuis deux mois déjà.

Finalement, une nouvelle demande avait été acceptée en décembre. Les démarches avaient été entamées mais l'état de la mère du prisonnier avait empiré dans les derniers jours. Bien qu'elle ait reçu tous les rapports médicaux nécessaires (indiquant qu'il lui restait très peu de temps à vivre) et que la sœur d'Unai Bilbao ait appelé la prison pour l'informer de l'aggravation de l'état de santé de leur mère, la direction de cet établissement n'a pas accordé à ce sujet l'importance qu'il méritait et a informé Unai qu'il ne serait pas transféré avant la semaine suivante. Changeant ainsi à sa guise la réponse de l'Audience Nationale, la direction de la prison a maintenu sa décision de ne pas transférer Unai jusqu'au mardi suivant pour ensuite couper l'appel téléphonique de façon brutale.

4. Durcissement général des conditions de détentions

Durant l'année 2015, différentes luttes ont été menées dans les prisons en conséquence, pour leur grande majorité, du durcissement général des conditions de détention. Les prisonniers mènent ces protestations pour revendiquer le respect de leurs droits.

Il est très difficile, notamment en raison des difficultés à communiquer avec les prisonniers, d'en faire une liste complète. Nous citons ici, à titre d'illustration, les événements de Fleury au mois de juin, mais d'autres mouvements ont eu lieu dans le courant de l'année 2015 dans les prisons de Villepinte (950 Km), Meaux (970 Km), Moulins-Yzeure (800 Km), Mont de Marsan (234 Km)... Dans l'État espagnol, il y a eu notamment les actions réalisées à la prison de Puerto III pour protester contre la mesure d'isolement total appliquée à Arantxa Zulueta depuis son incarcération.

CAS DE FLEURY-MÉROGIS : GRÈVE DE LA FAIM DES PRISONNIERS POLITIQUES BASQUES ET CORSES

Les prisonniers basques et corses des divisions D2 et D3 ont fait une grève de la faim et les prisonniers de la D1 ont mené d'autres formes de lutte entre le 15 et le 19 juin. À l'origine de ces protestations, le nombre des visites qui a été réduit de quatre à deux par mois en 3 ans par la direction de la prison et de façon totalement arbitraire et injuste.

Comme l'ont fait savoir les prisonniers politiques basques et corses de la deuxième division (D2), ils ont eu une réunion avec la directrice, le chef de détention et le responsable des parloirs. Bien qu'aucun écrit ne l'ait encore confirmé, les deux parties sont arrivées à un accord selon lequel le régime antérieur serait rétabli à partir de juillet : trois longues visites par mois (avec la possibilité d'en faire deux dans une même semaine) et trois courtes.

Au nom des prisonniers politiques qui ont réalisé cette protestation, Ibon Goieaskoetxea et Joseba Iturbide avaient adressé une lettre le 30 mai à la direction de la prison. Ils y rappelaient la lutte menée depuis des années par les prisonniers basques, qui avaient obtenu le droit à un double-parloir par semaine en raison des très longues distances que les familles doivent parcourir. Plus tard, au prétexte de travaux dans les parloirs et du « manque de place », les visites autorisées ont été ramenées à trois et limitées au week-end. Dans un premier temps, la direction de la prison avait promis un retour à la normale à la fin des travaux. De fait, les prisonniers politiques avaient accepté l'accord, preuve de leur « bonne volonté », même s'ils savaient que ce « manque de place » n'était qu'un prétexte. À la fin des travaux, la direction de la prison n'a pas tenu sa parole et les double-parloirs sont restés limités à trois par mois (deux le week-end, et un en semaine).

Le nombre de prisonniers politiques à Fleury a beaucoup baissé, et la capacité d'accueil a été augmentée. Ils se trouvent donc « gravement pénalisés » de cette nouvelle restriction à deux visites sans avis préalable. Ils expliquent qu'il

n'existe aujourd'hui plus « aucune raison matérielle pour que ce qui existait pendant tout ce temps soit arbitrairement anéanti ». Cependant, l'attitude fuyante de la prison confirme à leurs yeux le caractère direct et intentionnel de cette agression contre les prisonniers politiques basques et corses : « nous sommes conscients que tout ceci est une conséquence (un des buts recherchés) de la politique d'éloignement familial que vous nous imposez comme mesure ajoutée à notre peine et qu'il s'agit là d'une raison à fondement purement politico-répressif ».

À la fin de leur lettre, ils ajoutent que cette décision va directement à l'encontre des dynamiques de paix que les responsables politiques des deux pays concernés (Corse et Pays Basque), la communauté internationale et les prisonniers politiques tentent d'instaurer afin de parvenir à une résolution définitive du conflit : « la prison montre une irresponsabilité qui implique de graves conséquences contre nous, nos proches et la situation politique de notre processus de paix ». D'autre part, en plus de condamner la dispersion, ils expriment leur solidarité aux prisonniers corses, rappelant qu'ils se trouvent à 1200 kilomètres de chez eux.

5. Perpétuité - Demandes de libération conditionnelle

À la différence de la législation espagnole, la loi française n'impose pas de critère politique (surtout en ce qui concerne le repentir) pour les demandes de libération conditionnelle. Cependant, dans la majorité des cas, et bien que tous les critères exigés par la loi soient remplis, les juges avancent de telles raisons pour refuser ces demandes quand elles proviennent de prisonniers politiques basques.

- En janvier, la demande du prisonnier politique basque Josetxo Zeberio a été acceptée, mais refusée en avril suite à l'appel déposé par le procureur (il a été libéré en fin de peine en octobre après 11 ans et demi de prison).

- Toujours en janvier, la première demande de la prisonnière politique basque Oihana Garmendia a été refusée, refus confirmé en appel en mai (elle a été libérée en fin de peine en décembre).
- En février, la demande de la prisonnière politique basque Itxaso Zaldua a été refusée, refus confirmé en appel en juin (arrêtée en mars 2005, elle est condamnée à 18 ans en France).
- La demande du prisonnier politique basque Frederik Haranburu a été refusée en février, refus confirmé en appel en août (arrêté en avril 1990, il est condamné à perpétuité).
- La deuxième demande de la prisonnière politique basque Lorentxa Beyrie est en attente de résolution (arrêtée en 2001, elle est condamnée à 27 suite à une accumulation de peines dont la plus élevée est de 10 ans).
- La première demande du prisonnier politique basque Iñaki Lopez de Bergara a été refusée en septembre, il était en attente de l'appel à la fin de l'année.
- La première demande (pour maladie grave) de la prisonnière politique basque Lorentxa Guimon a été acceptée en novembre, mais l'appel déposé par le procureur a reporté la décision à février 2016 (arrêtée en janvier 2003, condamnée à 20 ans).

Il faut rappeler que contrairement à l'Espagne, il n'y pas de limite légale au séjour en prison en France. Les prisonniers condamnés à la perpétuité peuvent demander leur libération conditionnelle, mais rien n'oblige les juges à l'accepter, même si tous les critères prévus par la loi sont réunis. Il est important de mentionner qu'une importante campagne a été initiée par le collectif Bagoaz (collectif de 23 acteurs politiques et sociaux du Pays Basque nord dont Etxerat) pour obtenir la libération de Frederik Haranburu, Jakes Esnal et Jon Kepa Parot, incarcérés dans l'État français depuis 26 ans et qui se trouvent dans ce cas.



6. Violation du droit aux études

La commission des études de l'association Etxerat travaille pour le droit aux études des prisonniers politiques basques et tente de remédier aux mesures exceptionnelles qui les empêchent d'étudier en leur offrant des alternatives. Elle dénonce également les violations de droit qui ont lieu dans ce domaine.

En effet, même si les choses étaient différentes auparavant, les prisonniers ont depuis 2003 l'interdiction d'étudier à l'université publique de la CAB dont ils sont originaires. En raison de cette interdiction, les prisonniers politiques basques dispersés dans l'État espagnol sont obligés d'étudier à l'UNED (Centre d'Études par Correspondance) -non sans difficultés- tandis que ceux qui sont incarcérés dans l'État français peuvent encore choisir de le faire à l'UPB. Parmi ces difficultés : ils sont obligés de suivre leurs cours en castillan, ils ne disposent que d'une offre réduite de cursus universitaires et ils sont soumis aux transferts continuels imposés par la politique de dispersion, ce qui complique sérieusement la poursuite d'études, car l'UNED ne dispose pas de centres dans toutes les Communautés Autonomes de l'État espagnol.

D'autre part, le coût de l'inscription est de plus en plus élevé et les conditions de plus en plus difficiles : il est impossible de suivre gratuitement une autre filière, le pourcentage de crédits à approuver dans une matière est très élevé, le matériel doit être acheté par le prisonnier lui-même - donc en réalité par sa famille. L'acheminement de ce même matériel souffre de retards continuels en raison des obstacles opposés par les prisons. En conséquence, beaucoup se désistent et finissent par renoncer à ce droit.

Pour tout cela, le 10 septembre, jour de l'ouverture de l'année universitaire, un rassemblement a eu lieu sous le slogan « les prisonnier-e-s politiques basques à l'Université du Pays Basque » face à la Faculté de Lettres de l'UPB à Gasteiz.



7. Autres mesures d'exception

LES MESURES D'EXCEPTION COMME LE CONFINEMENT OBLIGENT OIER OA À DORMIR DANS UNE TENTE PENDANT PLUSIEURS JOURS

L'ex-prisonnier politique basque Oier Oa est arrivé en fin de peine le 4 avril 2015. Il n'a pourtant pas été remis en liberté, mais confiné par l'État français, c'est-à-dire assigné à résidence avec une liberté de mouvement restreinte dans une ville de la région parisienne. Cette assignation était due au refus par le Tribunal de Versailles du mandat d'arrêt européen demandé pour une affaire antérieure contre Oier Oa par Madrid, qui empêchait son extradition par l'État français. Dans cette situation, et en raison de l'interdiction définitive du territoire français qui assortissait sa condamnation, plutôt que de le laisser rejoindre sa famille à Larresoro (Labourd - Pays Basque nord), les autorités françaises ont décidé de le confiner. De plus, partir du 19 mai, Oier Oa a été obligé de dormir sous une tente, car la chambre d'hôtel dans laquelle il était tenu de rester était infestée de punaises. C'est la paroisse de Sartrouville qui lui a proposé de planter une tente dans l'un des jardins de l'église. Le dossier d'Oier Oa a finalement été classé le 6 juin, et il a pu rentrer à Donostia, sa ville d'origine, après avoir été expulsé de l'État français.

Des mesures d'exception comme le confinement n'ont aucune justification, et paraissent dater des siècles antérieurs. Elles permettent de ne pas libérer des gens qui devraient l'être. Ils doivent rester dans une commune déterminée, signer au commissariat plusieurs fois par jour. Le droit à la vie de famille leur est refusé, et leur entourage est obligé de faire des déplacements continuels. Dans de telles conditions, ils ne peuvent pas non plus travailler et ne peuvent donc pas subvenir à leurs propres besoins.

8. Décès

IOSU URIBETXEARRIA

Il est mort le 16 janvier 2015 à son domicile des suites d'un cancer (voir la première partie *Violations du droit à la santé*).

JOSE OLIVA

L'exilé politique basque José Oliva Gallastegi (Eibar) est mort le 18 octobre 2015 d'un infarctus. Il se trouvait chez un ami quand il s'est senti mal et a décidé de s'allonger. Quand les services d'urgence sont arrivés, il était déjà mort. Il avait pris le chemin de l'exil au début des années 80. Lui et deux de ses amis avaient été blessés dans l'attentat perpétré par le GAL le 10 juillet 1984 au bar Consolation de Donibane-Lohitzune. Il avait ensuite voyagé au Mexique et était revenu au Pays Basque nord quelques années plus tard. Il vivait depuis à Bayonne. Il avait 64 ans.

9. Institutions

ÉTXERAT A EXPOSÉ LA SITUATION DES PARENTS ET AMIS DE PRISONNIERS POLITIQUES BASQUES AU PARLEMENT DE NAVARRE

En novembre, l'association a assisté à une session de travail du Parlement de Navarre pour dénoncer et informer les élus sur les politiques pénitentiaires d'exception. Dans ce sens, elle a également présenté son analyse des derniers arrêts de l'Audience Nationale sur cette question rejetant la demande de rapprochement de 19 prisonniers politiques basques, parmi lesquels le prisonnier gravement malade Iñaki Etxeberria.

Tous les partis ont assisté à la session à l'exception du PP. Etxerat a centré son intervention sur la situation critique des familles et amis de prisonniers politiques basques en raison de la politique de dispersion et sur les coûts physiques, psychiques et économiques auxquels ils doivent faire face. Pour sa part, l'avocate Jaione Karrera, avocate, a exposé le manque de couverture légale de la dispersion. Les différentes interventions des groupes parlementaires EH Bildu, Podemos, IE et Geroa Bai se sont rejointes sur le refus de la politique pénitentiaire actuelle et des violations de droits qu'elle engendre. Les interventions de l'UPN et du PSN, au contraire, ont défendu la dispersion, sans jamais nier le fait que la souffrance dénoncée par Etxerat est l'objectif de cette politique d'exception.

ETXERAT REMET UN DOSSIER SUR LES COÛTS DE LA DISPERSION AU GOUVERNEMENT BASQUE

Etxerat s'est rendue une fois de plus aux festivités de San Ignacio de Loiola auxquelles assiste chaque année le Gouvernement basque, pour lui remettre le dernier dossier de l'association sur les coûts physiques, psychiques et économiques de la dispersion. Des représentants d'Etxerat ont exposé les lignes générales du dossier à la conseillère du Développement Économique et de la Compétitivité Arantza Tapia et au député général de Gipuzkoa Markel Olano, en présence de la présidente du Parlement Basque Bakartxo Tejería et du maire d'Azpeitia Eneko Etxeberria.



Etxerat

Euskal
Preso eta Iheslari
Politikoen
Senide eta Lagunen
Elkartea